

Arrêté municipal n° 2008-2345 du 16 juillet 2008 modifiant et complétant l'arrêté municipal n° 2007-2.358 du 24 septembre 2007 fixant les tarifs des occupations de la voie publique et de ses dépendances pour l'année 2008

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté municipal
<i>Date du texte</i>	16 juillet 2008
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 18 juillet 2008 ^[1 p.3]
<i>Thématique</i>	Propriété des personnes publiques et domaine public

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-municipal/2008/07-16-2008-2345@2008.07.19>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-647 du 4 avril 2007 portant règlement d'occupation du domaine public communal, de la voie publique et de ses dépendances ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-2.358 du 24 septembre 2007 fixant les tarifs des occupations de la voie publique et de ses dépendances pour l'année 2008 ;

Article 1er

Voir l'article 5 de l'arrêté municipal n° 2007-2358 du 24 septembre 2007.

Article 2

Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 18 juillet 2008

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2008/Journal-7869>